



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

OCTOBRE 2015



Tél : 02 32 54 36 66
mairie-bouafles27@wanadoo.fr
www.bouafles27.com

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2015 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

14 délibérations ont été adoptées, parmi lesquelles :

SYGOM

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel 2014 du Sygom sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets. Ce rapport est consultable en mairie.

Par ailleurs, un système de vignette à apposer sur les véhicules est mis en place par le Sygom pour l'accès à la déchetterie. Les documents sont fournis sur place. Un exemplaire est disponible sur le site internet.

Le Sygom participe à hauteur de 15€ par foyer à l'achat d'une poubelle destinée aux ordures ménagères, sur présentation de la facture, d'un justificatif de domicile, de votre carte d'identité et d'un rib. Ce formulaire sera également disponible sur le site et sera joint au bulletin municipal.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014 a été présenté aux élus, après avoir été validé par la DDTM. Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté ce rapport. Il sera transmis à la préfecture accompagné de la délibération, puis mis à la disposition du public.

Le règlement du service de l'assainissement collectif, adopté en avril dernier, a été distribué dans les boîtes aux lettres. Il s'agit d'un document qui précise les obligations à la charge tant des foyers que de la commune. Nous vous invitons à le lire avec attention, à ne pas hésiter, le cas échéant, à venir nous poser des questions et à le conserver.

DISTRIBUTIN DE BONS D'ACHAT AU PERSONNEL COMMUNAL

Comme l'an dernier, des bons d'achat (type Tir Groupé) seront distribués pour un montant de 120 euros par agent en activité, sous condition d'une ancienneté dans le poste de 3 mois au 31 décembre de l'année en cours.

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2015 POUR LES ÉCOLES DE DANSE ET DE MUSIQUE

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le montant de la participation à l'inscription des écoles de musique et de danse, soit pour l'école de musique 91.50€ par an et par enfant et pour l'école de danse 53.35€ par an et par enfant. Il appartient aux habitants de Bouafles d'en formuler la demande en mairie en présentant la facture, un justificatif de domicile, le livret de famille, ainsi qu'un RIB. Devant le faible nombre de demandes, la question de l'ouverture à d'autres activités sera débattue ultérieurement.

FOOTBALL CLUB DE BOUAFLES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec le Football Club de Bouafles en y apportant quelques modifications. Monsieur CISZEWSKI souhaiterait utiliser le local annexe afin d'y entreposer du matériel. Il propose de réaliser les travaux de rénovation. Le traçage ne sera plus effectué par les agents communaux, mais par le club directement. Les consommables seront toujours fournis par la municipalité. Les créneaux réservés aux entraînements ont aussi été modifiés. Les filets pare-balls à proximité de la salle des fêtes et les radiateurs des vestiaires vont être changés.

Il est rappelé que tous travaux effectués par le club devront être notifiés préalablement à la mairie.

Le nombre de licenciés a fortement augmenté, portant le nombre à environ 70 au lieu de 40 pour la saison dernière, avec une forte proportion d'enfants de Bouafles. Le conseil municipal se félicite du succès que rencontre le club et de l'animation qu'il propose au village. N'hésitez pas à aller soutenir les jeunes du village lors de leurs entraînements ou de leurs matchs.

Autour des deux terrains de football, un travail d'égagement s'impose, notamment pour des raisons de sécurité et de commodité. Quatre entreprises ont été consultées pour réaliser un travail d'égagement autour des terrains.

Après examen des différentes propositions, notamment relatives à l'exécution et la durabilité estimée de cet égagement, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à accepter le devis réalisé par l'entreprise GALMEL. Le devis s'élève à 1992 € TTC.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec l'académie de Rouen. Cette convention permet à la commune d'utiliser les locaux scolaires pour l'année 2015/2016 afin d'organiser des activités TAPE, à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins d'activités d'enseignement et de formation.

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT HYGIÈNE

La commune a décidé de faire appel à une société afin de fournir et d'approvisionner les essuie mains et les distributeurs de savons dans les sanitaires de l'école et de la cantine. Après avoir consulté plusieurs entreprises, le devis retenu est celui de la société RLD d'un montant de 303.60€ HT pour un contrat d'un an renouvelable. L'entreprise passera tous les 15 jours. A l'unanimité, le conseil municipal délibère en ce sens.

DEMANDE DE PROROGATION POUR LE DOSSIER AD'AP CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DES ERP

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une prorogation de 3 mois pour le dépôt du dossier Ad'Ap, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure. Ce dossier permet de fixer le calendrier des travaux d'équipements pour l'accès des personnes handicapées, mal voyantes ou mal entendants dans les locaux recevant du public. L'école, le nouveau cimetière, l'église, la mairie, la salle des fêtes et la bibliothèque font partie des établissements concernés. Les principales modifications seront les rampes d'accès, les places de parking de 5 m X 3.5 m réservées aux porteurs de la carte d'invalidité et la signalisation verticale et horizontale avec pictogramme.

Ce plan d'action sera élaboré par la commission bâtiments et les travaux devront être exécutés dans un délai de 6 ans, à compter de l'instruction par la DDTM de ce plan d'action. Un devis sera demandé à la CCAE concernant la place réservée aux handicapés située à l'école. En raison du fait que la voirie à proximité dépend de la CCAE, celle-ci participe à hauteur de 50 % du montant des travaux. La signalétique est un élément du plan d'action qui sera réalisé en priorité.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Obligatoire depuis 2001, il identifie et évalue les risques et dangers pour lutter contre les accidents de service et maladies professionnelles. Il met en place un plan d'action et de prévention. Le centre de gestion a l'intention de lancer un appel d'offres qui s'adresserait à toutes les communes. Le délai de mise en place n'étant pas connu à ce jour, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner pouvoir à Mme le Maire de signer dès maintenant le devis avec l'une des entreprises consultées, après obtention d'informations complémentaires.

CIVISME

Les habitants doivent entretenir leur propriété et ses abords, notamment afin que les haies ou arbres ne retombent pas sur la voie publique, afin de prévenir tout risque d'accident qui engagerait leur responsabilité.

Sur chaque parcelle construite doit être posée une boîte aux lettres facilement accessible (et sans risque notamment lorsqu'il y a des chiens), clairement identifiée avec le nom des habitants et le numéro de la rue.

Il est aussi rappelé que tout habitant qui quitte la commune doit impérativement prévenir la mairie afin qu'un relevé du compteur d'eau soit effectué.

PROJET LOTISSEMENT :

Mme le Maire et deux de ses adjoints ont à nouveau rencontré deux propriétaires privés dont les terrains sont concernés par le projet et qui souhaitaient des renseignements complémentaires.

De plus, un rendez-vous a eu lieu avec Ingénierie 27, organisme dépendant du conseil départemental, qui fournit une expertise d'urbanisme aux communes. Une autre réunion doit avoir lieu afin de préciser le contexte juridique dans lequel ce projet pourrait être réalisé.

L'association C4P (Agility) étudie avec la CCAE la possibilité de s'installer dans la zone Eco Seine. Il est précisé que le conseil municipal préférerait que le terrain soit situé sur le territoire de la commune.

MARCHÉ :

Le marché de Bouafles, toujours situé sur la Place du 14 juillet, se déroule désormais le jeudi matin. De nouveaux commerçants sont venus enrichir l'offre et vous y trouverez en plus du poisson et du boulanger, un maraicher, des pommes et pommes de terre, un fromager, un volailler et du vin.

Une communication par voie de panneaux et de banderole sera bientôt mise en place.

La présence de ces commerces de proximité est importante pour notre village. Venez nombreux le jeudi pour les soutenir. Vous pourrez, le plus souvent, faire une dégustation de produits phare mis à votre disposition et bénéficier de leurs conseils.

Dans le même esprit, et pour que les habitants de notre village bénéficient de services de commerces ambulants, un pizzaiolo s'installera tous les vendredi soir sur la Place du 14 juillet à partir du 20 novembre.

REPAS DES AINÉS

Comme chaque année, le CCAS de Bouafles a eu le plaisir d'offrir aux ainés qui le souhaitent, un repas avec animation musicale.

84 convives réunis dans la salle des fêtes ont pu apprécier un menu signé Erisay dans la bonne humeur et la convivialité. L'après-midi s'est poursuivi avec un pas de danse orchestré par Christophe Poullain aux platines.

PÊCHE :

Une compétition internationale s'est déroulée autour du grand lac, les 3 et 4 octobre 2015 ; 50 finalistes se sont affrontés. Le concours s'est déroulé dans de parfaites conditions, et 1100 kg de poissons ont été pêchés et relâchés.

La remise des prix a eu lieu à la maison des Associations des Andelys, en présence d'un adjoint, la salle des fêtes de Bouafles étant déjà réservée.

PARADE D'HALLOWEEN :

Cette année les parents qui souhaitent accompagner leurs enfants pour la parade d'Halloween sont invités à se rassembler à 18h30 sur le parking de la place du 14 juillet. Des groupes seront formés et se retrouveront au même endroit à l'issue de la manifestation afin de déguster une soupe spéciale Halloween. Les habitants adhérant à l'initiative et souhaitant proposer des bonbons sont invités à se manifester en allumant une lumière, une bougie ou tout signe indiquant que les enfants peuvent les solliciter. Soyez généreux !



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DE LA CCAE :

Le rapport d'activités est disponible et consultable en mairie.

TÉLÉPHONIE MOBILE :

Le conseil départemental va tester les zones blanches de la téléphonie mobile. Bouafles fait partie des 200 communes en test.

INTECOMMUNALITÉ

La loi Notre prévoit un rapprochement des communautés de communes de moins de 15000 habitants. Le préfet a proposé le rapprochement de la CCAE, de la CAPE (Vernon) et de la CC Epte Vexin Seine (Ecos) lors de la présentation de son projet de schéma départemental de coopération intercommunale le 15 octobre 2015.

Cette loi incite aussi les communes à se regrouper, pour éventuellement former une commune nouvelle. Une première réunion a eu lieu avec les maires et adjoints des communes voisines de Port Mort, Notre Dame de l'Isle, Vézillon, Hennezis et Pressagny l'Orgueilleux. Les communes sont d'accord pour ne pas précipiter leur décision. D'autres réunions sont programmées afin de définir un projet commun et explorer les avantages et les inconvénients qu'une commune nouvelle engendrerait.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com.

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions, et nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes pour les mettre sur le site. Merci aux responsables des associations de bien vouloir nous communiquer les informations relatives à leurs diverses manifestations.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1998 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi de 14h à 17h – Mardi de 17h30 à 20h00 – Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Le mardi de 18 h 00 à 19 h 00, le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00 et le samedi de 9 h 30 à 11 h 00.



- 31/10/2015 : Parade **d'Halloween**. Rendez-vous à 18h30 Place du 14 Juillet suivie d'une dégustation de soupe spéciale Halloween.
- 11/11/2015 : **Commémoration** à 11 heures au Monument aux Morts.
- 17/11/2015 : **Assemblée générale de l'A.A.L** à 19 h 30 à la Salle polyvalente.
- 21/11/2015 : Soirée **BEAUJOLAIS NOUVEAU** avec repas à 20 h à la Salle polyvalente.
- 04/12/2015 : Soirée **Téléthon**.
- 06/12/2015 : **Elections régionales**.
- 06/12/2015 : **Salon toutes collections**
- 11/12/2015 : Dîner-spectacle Dansant au **Casino de Trouville** organisé par l'A.A.L.
- 12/12/2015 : Distribution des **colis aux aînés**.
- 12/12/2015 : **Goûter, spectacle de Noël** et distribution des cadeaux par le Père Noël.
- 13/12/2015 : **Elections régionales**.
- 26/12/2015 : **Tournoi de ping-pong amical** ouvert à tous à la Salle d'Activités à 14 heures.
- 31/12/2015 : **Repas de la St Sylvestre 2015/2016** organisé par le Comité des Fêtes de Bouafles sur réservation. Repas préparé par la maison Erisay et animation DJ à partir de 20 heures.